

## **Le Saint-Esprit et ses différentes manifestations**

(Compléments aux déclarations doctrinales du 24 janvier 2006)

Dans les prises de position de notre Eglise sur le baptême et le saint-scellé ainsi que dans les explications sur « l'exclusivité », rendues publiques le 24 janvier 2006, figurent des déclarations relatives au Saint-Esprit.

Ainsi peut-on lire, dans le texte fondamental concernant le saint-scellé :

1. Le sacrement du saint-scellé est la communication du don du Saint-Esprit. Par cet acte, le croyant est rempli de cette puissance divine qu'est le Saint-Esprit. L'acte lui-même consiste en la prière et l'imposition des mains d'un apôtre à des croyants baptisés d'eau.
2. Le saint baptême d'eau et le saint-scellé constituent, ensemble, la régénération d'eau et d'Esprit. Celle-ci induit la filiation divine.

Dans le texte sur « l'exclusivité », nous expliquons :

- 2.1 Le fait que nous croyons l'apostolat indispensable pour la préparation de l'Eglise-Epouse n'exclut pas qu'il existe de multiples éléments de la vérité même en dehors de l'Eglise néo-apostolique, dans d'autres communautés ecclésiales qui professent véritablement le Christ. Dans ce sens, le Saint-Esprit se manifeste aussi en dehors de l'Eglise néo-apostolique.

Ces deux explications ont donné lieu à la question de savoir s'il n'y avait pas de contradiction entre le fait de dire, d'une part, que la communication du don du Saint-Esprit, lors du saint-scellé, est liée à l'apostolat, et, d'autre part, que le Saint-Esprit peut aussi agir dans d'autres communautés ecclésiales qui professent véritablement le Christ.

Ces deux explications ne sont pas en contradiction l'une avec l'autre.

Le Saint-Esprit, troisième Personne de la Trinité divine, est éternel, tout-puissant et omniscient. Il vit et règne en indissociable unité avec le Père et le Fils. Il agit donc à toutes les époques et dans tous les espaces, c'est-à-dire de manière universelle. Or, cette activité universelle de l'Esprit-Saint s'exprime de diverses manières, notamment dans :

- A. les multiples communications de la vérité divine et offres d'amour divin, sous forme de prophéties, de révélations, de consolation, d'assistance, d'ordres, d'enseignements, plus particulièrement de la pérennisation du message de la mort sacrificatoire, de la résurrection et du retour de Christ ;
- B. sa présence lors de l'administration des sacrements, des bénédictions ainsi que du pardon des péchés;
- C. le don et la puissance divine communiqués par le sacrement du saint-scellé.



### L'activité universelle du Saint-Esprit

Bien qu'indivisible dans sa Trinité, la Divinité se compose de trois éléments également appelés Personnes : Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Ces trois Personnes, de même nature, oeuvrent dans l'unité. Personne de la Trinité divine, le Saint-Esprit est omniprésent et toujours agissant. Sous l'Ancienne Alliance déjà, il a inspiré certains êtres humains et fait d'eux des instruments, au gré de la volonté divine, sans pour autant qu'ils aient été, au sens sacramentel, détenteurs de l'Esprit-Saint. Le Saint-Esprit était présent et agissant, même après la mort des apôtres de l'Eglise primitive.

Le Saint-Esprit a fait en sorte que les points essentiels de l'Evangile de Jésus-Christ soient retenus dans l'Ecriture Sainte et que, durant l'ère post-apostolique, les pères de l'Eglise et les premiers conciles formulent les principaux fondements de la doctrine chrétienne, notamment le dogme de la Trinité, de la personne et de la nature de Christ (vrai homme et vrai Dieu) ainsi que la connaissance de l'importance capitale du sacrifice de Jésus et de sa résurrection pour le salut et la rédemption des êtres humains.

C'est de ces points essentiels, reconnus dans notre Eglise aussi comme étant des vérités de foi, qu'il est question dans les explications données au sujet de « l'exclusivité », où nous disons qu'il existe de multiples éléments de la vérité dans d'autres communautés ecclésiales qui professent véritablement le Christ.

C'est encore grâce à l'activité du Saint-Esprit que la foi chrétienne s'est propagée au fil des siècles, conformément à la volonté de Dieu (même avec des accents différents), et que des formes de piété chrétienne et des modes de vie conformes aux critères de l'Evangile et aux valeurs chrétiennes véhiculées par la tradition se sont perpétués jusqu'à nos jours.

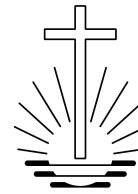
### Quelques manifestations du Saint-Esprit

- A. Les multiples communications de la vérité divine et offres d'amour divin, sous forme de prophéties, de révélations, de consolation, d'assistance, d'ordres, d'enseignements, plus particulièrement de la pérennisation du message de la mort sacrificatoire, de la résurrection et du retour de Christ

Cette énumération des manifestations du Saint-Esprit n'est pas exhaustive, mais elle en montre la diversité.

Ci-après, nous citons quelques passages du Nouveau Testament en guise d'exemples justificatifs ; notons bien que les limites entre les différentes manifestations dont il est fait état sont fluctuantes.

- **Prophéties** → Luc 2 : 26 ; Actes 1 : 16 ; 21 : 11, Hébreux 9 : 8
- **Révélation** → Marc 13 : 11 ; Jean 16 : 13 ; I Corinthiens 2 : 10 ; Ephésiens 1 : 17 ; I Pierre 1 : 12
- **Consolation** → Jean 14 : 26 ; 16 : 7
- **Assistance** → Philippiens 1 : 19 ; Actes 9 : 31
- **Ordres** → Actes 1 : 2 ; 13 : 2 ; 16 : 6 ; 20 : 28



- **Enseignements** → Luc 12 : 12 ; Jean 14 : 26 ; Hébreux 3: 7 ; 10: 15
- **Pérennisation du message de la mort sacrificatoire, de la résurrection et du retour de Christ** → Jean 15 : 26 ; I Jean 5 : 6 ; Apocalypse 22 : 17

Dans l'Ancien Testament, d'autres passages attestent des mêmes choses.

B. La présence du Saint-Esprit lors de l'administration des sacrements, des bénédictions ainsi que du pardon des péchés

Le Dieu-Trinité, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit, est à l'origine de tous les sacrements et bénédictions. C'est la raison pour laquelle le Saint-Esprit est présent lors des bénédictions et, avant tout, lors de l'administration des sacrements.

C'est de cette manière qu'il faut comprendre l'explication 1 du texte fondamental concernant le saint baptême d'eau :

Le sacrement du saint baptême d'eau est la première grâce fondamentale que le Dieu Trinité communique à l'être humain qui croit en Jésus-Christ.

Explication 1 : **La première grâce fondamentale que le Dieu-Trinité communique à l'être humain...** : C'est Dieu qui communique cette grâce, c'est lui qui agit. Chaque fois qu'il agit, le Saint-Esprit, Personne de la Trinité, prend part à cette action, ce qu'il fait donc aussi, pour une part importante, lors du saint baptême d'eau.

La mission de pardonner les péchés, que le Seigneur ressuscité a confiée aux apôtres<sup>1</sup>, conformément au passage en Jean 20 : 22-23, est une mission conférée à la fois par le Père et le Saint-Esprit. Toutes les trois Personnes de la Trinité sont source du pardon.

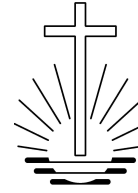
C. Le Saint-Esprit, don et puissance divine communiqués par le sacrement du saint-scélé

Par le sacrement du saint-scélé, l'être humain croyant, ayant préalablement reçu le saint baptême d'eau, se voit conférer, par la prière et l'imposition des mains d'un apôtre, le don de cette puissance divine qu'est le Saint-Esprit (cf. Luc 24 : 49 ; Actes 1 : 8 ; Romains 15 : 13). Les sacrements du saint baptême d'eau et du saint-scélé constituent, ensemble, la régénération d'eau et d'Esprit. Le croyant se voit ainsi conférée la filiation divine ; l'être régénéré devient héritier de la gloire à venir. D'autres effets de cette communication d'Esprit-Saint sont cités dans le texte fondamental concernant le saint-scélé, qui a été publié.

Dans ce texte fondamental se trouve la formulation que le sacrement du saint-scélé communique le don du Saint-Esprit. L'introduction de la notion de « don » est due aux variantes, dans le texte originel grec, concernant l'utilisation ou non de l'article défini « le » devant « Saint-Esprit » ; tantôt, il est absent (par exemple en Actes 8 : 17), tantôt il est utilisé (par exemple en Actes 10 : 44 ou 19 : 16). En Actes 11 : 15-16, les deux emplois sont juxtaposés.

L'Écriture Sainte ne permettant pas de tirer de conclusion univoque au sujet de la présence ou de l'absence de l'article défini, ce sont des raisons objectives qui ont été retenues pour justifier la formulation choisie (introduction de la notion de « don »). Il s'agit de distinguer

<sup>1</sup> Le sens précis de paroles de Jésus, en Jean 20 : 22 : « Recevez le Saint-Esprit », sera encore précisé de manière définitive. Dans l'édition actuelle de l'ouvrage « Questions et réponses », les explications suivantes sont données à la question 124 : « Ce faisant, Jésus donna à ses disciples la mesure d'Esprit nécessaire pour pardonner les péchés, et donc le pouvoir de la faire. »



clairement le donateur du don, l'origine du destinataire du sacrement. Il devient évident de cette sorte que la réception d'Esprit-Saint par le sacrement du saint-scellé n'abolit pas la différence entre Dieu et l'homme, et que le Saint-Esprit, Personne de la Trinité, ne devient pas « possession » de l'être humain. L'Esprit de Dieu élit bien plutôt domicile en l'être humain ; c'est dans ce sens que l'être humain « a » le Saint Esprit (I Corinthiens 3 : 16 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » : cf. Romains 8 : 9).

En Actes 2 : 38 et 10 : 45, il est question (de la communication) du « don du Saint-Esprit ». L'emploi de cette notion de « don » indique de nouveau qu'il ne peut pas être question, ici, de la Personne de la Trinité.

Les événements de la Pentecôte montrent, de manière impressionnante, ce que l'on est capable de faire, quand on est rempli d'Esprit-Saint (cf. Actes 2, particulièrement au verset 4 : « Ils furent tous remplis d'Esprit saint et se mirent à parler en d'autres langues, selon ce que l'Esprit leur donnait d'énoncer. » NBS, Osty).

La puissance divine s'exprime dans le don du Saint-Esprit. L'apôtre Paul en parle lui aussi dans Romains 15 : 13 : « Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que vous abondiez en espérance, par la puissance du Saint-Esprit ! »

## Synthèse

Il faut établir la distinction entre le Saint-Esprit, Personne de la Trinité divine, et le don de cette puissance divine qu'est le Saint-Esprit, communiqué à l'être humain par le sacrement du saint-scellé.

Dans le premier sens, le Saint-Esprit agit de manière universelle, même en dehors de l'Eglise néo-apostolique (cf. également I Jean 4 : 2).

La communication sacramentelle du don de cette puissance divine qu'est l'Esprit-Saint se fait par l'intermédiaire d'apôtres, comme en témoignent sans ambiguïté les passages en Actes 8 : 4-19 et 19 : 1-6. C'est à juste titre que ceux qui sont scellés peuvent prendre à leur compte les paroles en Romains 5 : 5 : « ... l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit. »

Le fait que l'administration du sacrement du saint-scellé est réservée à l'apostolat est indissociablement lié à celui que la tâche essentielle de l'apostolat consiste à rassembler l'Épouse de Christ et à la préparer en vue du retour de son Seigneur. Ce faisant, les apôtres œuvrent dans le même sens que le Saint-Esprit qui vise à mener l'Œuvre de Dieu à sa perfection : « Et l'Esprit et l'épouse disent : Viens » (Apocalypse 22 : 17).

Zurich, le 19.10.2006